www.fodefense.fr

fe

N° 329
Oct. - Nov. - Déc. 2026
1€

JOURNAL DES AGENTS PUBLICS ET SALARIÉS DU SECTEUR DE LA DÉFENSE

POURQUOI VOTER FO DÉFENSE ?





Sommaire

4 **FO Défense : quatre ans d'engagements, de combats et de victoires concrètes**

9 **FO Défense, une fédération proche du personnel civil du ministère des armées**

10 *Encart détachable*
Procédure de vote

12 **Profession de foi**

15 **Le tour de France de FO en 32 étapes**

17 **Meeting de rentrée**

19 **Sur le terrain**

Directeur de publication : Valéry Michel
Comité de rédaction : Mohamed Ali Anfif, Grégory Raffini, Sandrine Couet, Thierry Demange
Rédactrice en chef : Anne Khaznadar
Infographie : Magali Lemoine
Crédit photo : FO Défense - Adobe stock
Commission paritaire : ISSN 2107 6499 CCPAP 0913 S 06589
Impression : PMS

FEDIASA FO
46 rue des Petites Écuries, 75010 Paris
www.fodefense.fr

Édito
du Secrétaire général

L'AUGMENTATION DES SALAIRES, C'EST MAINTENANT ! POUR FO, C'EST UNE QUESTION DE JUSTICE !

Chères et Chers Camarades lecteurs du FOE,

Les salariés du pays se mobilisent pour revendiquer des augmentations de salaires maintenant : FO ne cesse de répéter aux gouvernements successifs l'urgence sociale dans ce pays, sans oublier les légitimes revendications des retraités et de la jeunesse.

Les agents de la Fonction publique, et donc du ministère des Armées, sont confrontés aux mêmes difficultés que l'ensemble des salariés.

En 2025, FO Fonction publique avait intitulé nos revendications « Vivre dignement de son travail » (chiffres réactualisés en 2026). Ce document démontrait avec des chiffres incontestables, et d'ailleurs incontestés, qu'il manque en bas de nos feuilles de paye environ 32 % de notre rémunération depuis l'an 2000 !

FO Défense n'oublie pas également nos revendications concernant l'amélioration des conditions de travail du ministère ainsi que la défense de nos missions et effectifs !

Dans le cadre du périple en car FO Fonction publique, et de l'ensemble des déplacements des membres du Bureau fédéral, des Délégués fédéraux régionaux et des secrétaires de syndicats locaux et de leurs équipes militantes, nous rencontrons les agents et évoquons tous les sujets auxquels ils sont confrontés au quotidien.

Aller à leur rencontre, c'est l'occasion de rappeler aux collègues que FO Défense est à leurs côtés pour défendre leurs intérêts individuels comme collectifs ! Que l'on soit ouvrier de l'État, contractuel ou fonctionnaire, FO est là !

FO Défense ne cesse de répéter aux autorités du ministère que notre cadre spécifique d'emploi doit être pris en compte immédiatement. D'autres ministères ont su le faire.

Avec une LPM de 436 milliards d'euros réactualisée en août dernier, ce ministère ne serait-il pas en capacité de répondre à l'urgence sociale pour les femmes et les hommes qui travaillent pour lui au quotidien ?

Pour FO Défense, c'est une question de justice !

Je conclus cet éditorial par l'enjeux des élections professionnelles du 3 au 10 décembre prochains, tout d'abord en remerciant l'ensemble des acteurs de cet évènement.

Avec près de 85 % de listes FO déposées, 96 scrutins et 1 092 candidatures FO, nous pouvons collectivement considérer que notre premier objectif électoral est atteint !

Ces chiffres témoignent de la force de notre engagement collectif, de notre capacité à mobiliser sur le terrain et de notre détermination à porter les couleurs de FO partout où nous sommes présents.

Ce résultat est avant tout le fruit d'un travail militant de terrain, déterminé et sans relâche, mais aussi d'une solidarité et d'un esprit collectif qui font la force de notre organisation. Alors : plus FO sera forte, plus nous pèserons dans les négociations pour défendre les droits et obtenir de nouvelles avancées.

Voter FO, c'est donner les moyens de renforcer le contrepoids syndical nécessaire à la défense les intérêts des agents du MinArm.

Du 3 au 10 décembre 2026, votez pour toutes les listes Force Ouvrière !

Libres, indépendants, déterminés et à vos côtés : au-delà des mots, ce sont nos valeurs, notre boussole !

Valéry MICHEL

FO DÉFENSE : *QUATRE ANS D'ENGAGEMENTS, DE COMBATS ET DE VICTOIRES CONCRÈTES*

Décembre 2022. Le mandat de FO Défense s'ouvre sur un nouveau modèle de dialogue social : fusion des Comités Techniques et des CHSCT en Comités Sociaux d'Administration (CSA) et Formations Spécialisées (FS).

La représentativité, le moteur de la force syndicale de FO Défense

Syndicat représentatif, FO Défense est consultée par l'administration sur les projets concernant les personnels : parcours professionnels, formation continue, télétravail, PSC. Quand il faut négocier, elle négocie. Quand un texte doit être contesté, elle le conteste. FO Défense signe des accords collectifs favorables aux agents et combat ceux qui leur sont défavorables.

Le congrès de Pau en avril 2024 consacre l'élection d'un nouveau secrétaire général, Valéry MICHEL, d'une nouvelle équipe fédérale, et grave dans le marbre les résolutions revendicatives : rester aux côtés des personnels, dans les instances comme sur le terrain, dans la négociation comme dans le rapport de force.

Rappeler le rôle essentiel du personnel civil, le grand oublié de la LPM 2024-2030

FO Défense rappelle régulièrement le rôle stratégique des personnels civils. Ils sont un atout essentiel pour soutenir les forces combattantes et assurer la continuité du service public du ministère des Armées.

Ils sont pourtant sous-exploités, souvent limités à des fonctions de second plan, y compris dans des domaines où ils devraient être en première responsabilité au vu de leurs fortes compétences.

Quant à la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030 qui a annoncé une enveloppe historique de 413 milliards d'euros, elle est exclusivement dédiée au recrutement militaire, à l'armement et à des investissements ciblés sur le cyber, l'espace, les drones de combat et la dissuasion nucléaire. Pour le personnel civil, rien n'est prévu.

Protéger les statuts du service public

Pour FO, le Statut général de 1946, puis de 1983-1984 est un bloc monolithique à préserver absolument, garant de la neutralité du service public et de l'égalité de traitement. FO considère que toute tentative de « modernisation » cache un démantèlement du service public et exige le retour au principe fondamental : à un emploi permanent doit correspondre un fonctionnaire titulaire.

- **Dénoncer la baisse des effectifs des ouvriers de l'État**

Lors des Comités Sociaux d'Administration Ministériels (CSA-M), FO dénonce la baisse des effectifs des ouvriers de l'État, non remplacés lors des départs à la retraite, et exige l'accès effectif de tous les OE qualifiés (Groupe VI) au Groupe VII, avec des taux de promotion rehaussés.

Lorsque le logiciel de paye des OE, Paysage, a versé des trop-perçus aux ouvriers, FO Défense est intervenue auprès de la DRH-MD et de la DGFIP pour exiger la suspension du recouvrement et l'abandon pur et simple de la créance. Résultat obtenu : l'effacement de la dette a été validé pour 2024 et 2025.

- **Défendre les droits des fonctionnaires**

FO s'oppose aux primes individualisées qui remplacent les grilles nationales : la rémunération doit rester liée au grade et à l'ancienneté.

Depuis que les réformes ont réduit les compétences des commissions paritaires (CAP) notamment en matière d'avancement, FO utilise de nouveaux leviers pour organiser un contre-pouvoir face aux Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Sur le terrain, les représentants de FO Défense accompagnent les agents lésés dans leurs recours et font respecter le principe d'égalité de traitement. L'avancement ne doit pas dépendre d'un domaine professionnel, mais des compétences et de l'expérience, sans aucune distinction entre les métiers.

Dans le domaine de la santé, FO Défense s'est attaquée aux mesures gouvernementales ou ministérielles qui ont rogné sur les acquis statutaires liés à la santé au travail, notamment la réduction de la couverture et de l'indemnisation des agents en Congés de Maladie Ordinaire (CMO).

FO a par ailleurs sécurisé le report des congés annuels non pris en cas de maladie.

- **Gagner la bataille contre les dérives de la manœuvre ADP-PC**

Le chantier ADP-PC, réorganisation des services RH de proximité initiée en 2024, a menacé le cadre réglementaire de nombreux fonctionnaires. FO Défense a mené une bataille acharnée contre la « mise pour emploi » injustifiée de certains agents auprès d'employeurs sans cadre légal protecteur : les alertes et les blocages répétés du syndicat ont contraint l'administration à reculer fin 2025 sur plusieurs aspects de cette expérimentation.

S'opposer à la transformation de la Fonction publique

- **Dénoncer les baisses constantes d'effectifs civils**

À la fin des années 1980 et jusqu'en 1990, le ministère des Armées comptait environ 125 000 à 130 000 agents civils. Selon les rapports de la Cour des comptes, le volume global s'est stabilisé autour de 63 000 équivalents temps plein (ETPT), soit 24 % des effectifs du ministère.

FO dénonce les réorganisations structurelles, ré-internalisations, transferts et suppressions de postes, laissant des agents sans affectation, désorientés, parfois en souffrance : ces transformations permanentes ont un coût humain, économique et psychologique significatif.

- **Combattre la contractualisation de l'administration**

FO Défense s'est opposée frontalement à la contractualisation de l'administration et à l'individualisation des carrières.

Alors que le recours aux agents contractuels est croissant, FO appelle à un équilibre entre agents contractuels et titulaires. Elle préconise un plan de titularisation via un concours réservé Sauvadet II.

- **Accompagner les PCRL**

L'action de FO Défense s'est intensifiée après la fermeture et la reconfiguration des bases opérationnelles en Afrique de l'Ouest et Centrale entre 2022 et 2025 entraînant le licenciement d'un millier de travailleurs locaux, employés pour le soutien des forces françaises (cuisiniers, techniciens, traducteurs).

Seule, FO Défense est intervenue auprès de la DRH-MD pour exiger des indemnités dignes, supérieures aux codes du travail locaux, et garantir un accompagnement à la reconversion après la dissolution des Directions du commissariat (DICOM-GSC).



Le syndicat de la feuille de paie

Au sein du ministère des Armées, le syndicalisme de la « feuille de paie » porté par FO Défense applique sa doctrine axée sur le pouvoir d'achat direct, le respect des statuts et la transparence des rémunérations.

FO exige la revalorisation du point d'indice régulièrement gelé par les gouvernements successifs, ce qui a entraîné une baisse de 31,5 % du pouvoir d'achat des agents depuis les années 2000.

Dans le contexte de crise économique, accentué par la crise de l'énergie et la flambée du prix du pétrole, FO Défense a été la seule organisation syndicale à proposer au ministère des actions concrètes pour permettre aux agents, lorsque cela est possible, de poursuivre leur travail sans grever davantage un budget familial très contraint : télétravail élargi, rétablissement des navettes collectives pour les trajets professionnels.

- **Dénoncer la smicardisation des agents de la catégorie C**

FO Défense dénonce avec vigueur la situation des agents de

catégorie C, dont l'indice n'atteint pas le SMIC. L'État en est réduit à verser une indemnité différentielle pour combler le manque à gagner, indemnité qui n'est pas prise en compte pour la retraite.

FO insiste aussi sur les effets de la suppression en 2024 de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Cette « barrière de sécurité » créée en 2008 contre l'inflation qui combinée au gel du point d'indice, constitue un recul considérable du pouvoir d'achat.

• Retirer la signature de FO de l'accord interministeriel sur la PSC

Le bras de fer autour de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) est l'un des dossiers les plus brûlants de l'après-Ségur : alors que l'État s'était engagé à financer à 50 % la complémentaire santé de ses agents, FO Défense a mené une opposition frontale sur des modalités d'application au sein du ministère des Armées, présentée comme un progrès, et qui s'est pourtant révélée trop coûteuses pour les ayants droit.

En décembre 2024, la fédération a marqué les esprits en retirant spectaculairement sa signature de l'accord ministériel relatif à la santé, jugeant le dispositif insuffisant et trop contraignant. En outre, un excédent dégagé en 2025 aurait permis une baisse des cotisations en 2026. L'administration a refusé d'examiner cette proposition portée par FO Défense.

• Le rattrapage du point d'indice

Aujourd'hui, FO Défense s'attaque au projet de doublement des franchises médicales qui vient encore alourdir cette succession de mesures inéquitables, accentuant la précarisation des agents et la perte de confiance envers les politiques salariales menées.

Face à un réel appauvrissement du personnel civil du ministère des Armées, FO exige la revalorisation immédiate de 10 % du point d'indice et le rattrapage des pertes subies depuis 2000 par un plan pluriannuel de revalorisation du point d'indice.

Enfin, afin d'éviter à l'avenir tout nouveau décrochage de la valeur du point vis-à-vis de l'inflation, FO revendique son indexation annuelle sur l'inflation.

• La réforme des retraites

2023 restera comme l'année de la mobilisation contre la réforme des retraites fixant l'âge de départ à 64 ans.

Le recours à l'article 49 de la Constitution pour faire adopter le projet de loi entraîne une levée de boucliers et une action intersyndicale.

La position est claire : le refus du recul de l'âge légal et le maintien de la revendication d'abrogation.

Suite aux 14 journées de mobilisation nationale intersyndicale étalées sur près de cinq mois, le Gouvernement décide le 30 décembre 2025 de suspendre le calendrier de la réforme des retraites.

En quatre ans, FO Défense s'est affirmée comme le bouclier juridique et social des personnels civils face aux bouleversements inédits du ministère des Armées.

Chaque revendication se traduit par des décisions et des actes concrets, mesurables.

Malgré la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG) et la fusion des instances qui ont profondément affaibli les outils traditionnels du dialogue social, le syndicat a su adapter sa stratégie pour arracher des victoires capitales.

FO Défense prouve que la résignation n'a pas sa place dans un contexte de crise économique et de crise internationale très tendues.

L'action du syndicat s'inscrit déjà vers l'avenir : rester vigilant face aux transformations qui s'annoncent dès le début de l'année 2017 et faire en sorte que les droits et la dignité des civils de la Défense restent au cœur des priorités ministérielles.

Anne KHAZNADAR

2023 | CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES ET LA BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

- De janvier à avril : Mobilisation contre la réforme des retraites.
- Dénonciation du nouveau dialogue social et de la perte de proximité dans le traitement des dossiers individuels.
- 1er août : Promulgation de la Loi n° 2023-703 de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030.
- Juillet à septembre : Fronde contre l'inflation et la paupérisation du personnel civil.



2024 | LE FRONT DES SALAIRES ET DE LA PROTECTION DES STATUTS

- Du 22 au 26 avril : 42e Congrès Fédéral de Pau.
- Élection de Valéry MICHEL, nouveau secrétaire général de la fédération FO Défense. Mot d'ordre : « Rassembler pour défendre statuts et salaires ».
- FO Défense alerte sur la crise du recrutement au sein des armées.
- Exigence d'un plan massif d'embauche et opposition à la contractualisation de l'administration.
- Demande de négociations urgentes sur les grilles des techniciens et ingénieurs civils.
- Négociations sur les restructurations et la « Transformation de la DGA ».
- À l'Assemblée Nationale, FO Défense fustige le « mépris » des instances de dialogue social de la part de la direction politique.

2025 | CONTESTATION FRONTALE CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE

- Janvier-mars 2026 : Grève de deux mois chez Eurenco pour la hausse des salaires.
- Durcissement de la position de FO Défense face à la DRH-MD.
- Avril 2026 : Congrès confédéral de Dijon.
- Contestation frontale contre les politiques d'austérité budgétaire.
- Mobilisation contre la restructuration de l'Action Sociale.
- Mobilisation des mois durant pour sauver les urgences de l'HIA Legouest à Metz.
- 3 septembre : Pression pour que l'administration applique le droit à la retraite progressive dès 60 ans.
- 9 septembre : 1er meeting de rentrée.
- 18 septembre : Mobilisation dans les bases et arsenaux contre les orientations budgétaires du Gouvernement.
- 29 septembre : Grève nationale pour la hausse du point d'indice et l'arrêt des transformations.
- 2 octobre : Grève nationale pour la hausse des salaires et des pensions.
- 10 décembre 2025 : FO retire sa signature pour la partie santé de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) détournée de ses objectifs initiaux.

2026 | LA DÉFENSE ABSOLUE DU PERSONNEL CIVIL

- 17 juin : Canicule : rappel des obligations légales de l'employeur en matière de santé et de sécurité, de la pénibilité des agents travaillant dans la restauration collective, les ateliers, les infrastructures.
- Incendies : FO Défense exige un suivi médical renforcé pour les personnels civils et militaires exposés aux fumées toxiques et aux chaleurs extrêmes.
- Demande du déblocage d'aides exceptionnelles pour les habitations détruites par les feux (notamment en Gironde, dans les Landes ou le Var).
- Dès le 17 juin 2026 : Propositions concrètes de FO Défense face à la crise énergétique.
- 8 juillet : FO Défense claque la porte du CSA-Ministériel contre un dialogue social formel.
- 16 août : Publication de la loi n° 2026-791 du 16 août 2026, actualisant le LPM. Non au « tout militaire » au détriment du personnel civil.
- 29 septembre : « Tous en grève pour être respectés ! ».
- 7 octobre : FO Défense à l'Assemblée nationale fustige le budget 2027 de 63,4 milliards d'euros, avec seulement 900 000 euros alloués aux mesures catégorielles des personnels civils.

Vous êtes adhérent FO ?
Vous êtes protégé.



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux (1), prothèses auditives (2) perte de salaire (3), invalidité (4), incapacité permanente (5), décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations (6)
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code

MACIF | FO

Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.
(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.
(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.
(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.
(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.
(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Crédit photo : Shutterstock.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

FO DÉFENSE, UNE FÉDÉRATION PROCHE DU PERSONNEL CIVIL DU MINISTÈRE DES ARMÉES



Valéry MICHEL
Secrétaire général
secretaire-general@fodefense.fr

- Organisation de la fédération ;
- **Relations avec :** Confédération FO, Fédérations FO, Unions départementales FO, Médias, Assemblée nationale, Sénat, Collectivités territoriales, Ministre, SGA, EMA et DGA, Mutuelles ;
- **Employeurs :** SCA, DGA, Marine, EPA (Musée de la Marine, Musée de l'Armée) ;
- **Entreprises du secteur privé :** Nexter, Naval Group, Eurenco, IGESA ;
- Étranger et Outre-mer ;
- PSC.



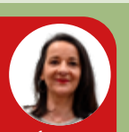
Mohamed-Ali ANFIF
Secrétaire général adjoint
sg-ufso@fodefense.fr

- Communication fédérale ;
- Handicap ;
- Formation professionnelle ;
- Mutuelles (en soutien au SG) ;
- Commission Armée Jeunesse (CAJ) ;
- **Employeurs :**
  - DGA (en soutien au SG),
  - Armée de Terre,
  - SID,
  - SIMu,
  - EPA (ISAé, ECPAD).



Thierry DEMANGE
Trésorier fédéral
tresorier@fodefense.fr

- Trésorerie fédérale ;
- Affaires générales de la fédération ;
- Formation syndicale ;
- **Employeurs :**
  - SEO,
  - SIAé,
  - Air et Espace,
  - Musée de l'Air.



Sandrine COUET
Secrétaire fédérale
sg-snpad@fodefense.fr

- Égalité professionnelle ;
- Action Sociale des Armées ;
- **Employeurs :**
  - SGA (DAF, DAJ, DMCA, TPM…),
  - DRH-MD (SRHC, Défense mobilité, CFMD…),
  - DSNJ,
  - ONAC,
  - CNMSS.



Grégory RAFFINI
Secrétaire fédéral
sg-snptp@fodefense.fr

- Prévention : SST, FS-M ;
- DTIE (Développement durable) ;
- **Employeurs :**
  - CND, EMA, SSA,
  - EPA (INI, SHOM, Polytechnique, ENSTA Bretagne/Paris, École des Pupilles de l'Air (Grenoble), École Navale.

VOS REPRÉSENTANTS FÉDÉRAUX EN RÉGION

CMG	Titulaires	Adjoints
Arcueil	Christine LANGE *christine-m.lange@intradef.gouv.fr*	Fatima HAMMAD *fatima.hammad@intradef.gouv.fr*
Saint-Germain-en-Laye	Catherine TREBILLON *catherine.trebillon@intradef.gouv.fr*	David DOS SANTOS *david.dos-santos@intradef.gouv.fr*
Metz	Rebecca RECH-VIOLINO *rebecca.violino@intradef.gouv.fr*	Sébastien JOANNES *sebbas51live.fr@hotmail.fr* Olivier HUSSARD *olivier.hussard@intradef.gouv.fr*
Lyon	Noémie MAÎTRE-VINCENT *noemie.vincent@intradef.gouv.fr*	
Toulon	Nathalie PONROY *nathalie.ponroy@intradef.gouv.fr*	Éric ADAM *eric2.adam@intradef.gouv.fr* Thierry BORDE *thierry.borde@intradef.gouv.fr*
Bordeaux	Florence LUGA *florence.luga@intradef.gouv.fr*	Loïc LE RU *loic.le_ru@intradef.gouv.fr*
Rennes	Céline Bony *syndicat-fo-rennes.representant.fct@intradef.gouv.fr*	Cyril PETITJEAN *cyril.petitjean@intradef.gouv.fr* Jean-Marc VANNIER *jean-marc.vannier@intradef.gouv.fr*

ENCART DÉTACHABLE · ENCART DÉTACHABLE · ENCART DÉTACHABLE · ENCART DÉTACHABLE · ENCART DÉTACHABLE · ENCART DÉTACHABLE · ENCART DÉTACHABLE · ENCART DÉTACHABLE

PROCÉDURE DE VOTE

Les instances de vote

4 instances = 4 votes FO

Instances collectives

Comité Social d'Administration Ministériel *(CSA-M)*

Le **CSA-M** examine les projets de textes et questions relatives à l'organisation **du ministère** sur les enjeux liés à la réorganisation des services, aux conditions de travail, à la santé, à la sécurité et aux ressources humaines.

Présidé par le Ministre
ou
le Secrétaire Général pour l'Administration

CSA de Réseau *(CSA-R)* *ou* **CSA Spécial *(CSA-S)***

Le **CSA-R** et le **CSA-S** sont compétents pour examiner toutes les questions et tous les projets de textes relatifs aux services liés à une **chaîne d'emploi,** qu'ils soient centraux, déconcentrés ou à compétence nationale.

Présidé par les Chefs d'États-Majors
ou
le Délégué Général pour l'Armement
ou
les Directeurs Centraux
ou
les Directeurs

CSA Base de Défense *(CSA BdD)* *ou* **CS d'Administration Centrale *(CS-AC)***

- Le **CSA BdD** est compétent pour examiner toutes les questions et tous les projets de textes relatifs aux formations, aux organismes et aux détachements situés sur son **périmètre géographique** (hors administration centrale).

Présidé par le COM BdD
ou

- Le **CS-AC** est le comité de proximité pour les services d'administration centrale et pour les services à compétence nationale.

Présidé par le SGA

Instances individuelles

Commission Administrative Paritaire (CAP) par catégorie (A-B-C) → *Fonctionnaires de l'État*

ou

Commission d'Avancement des Personnels à Statut Ouvrier *(CAPSO)* → *OE, CED, TSO*

ou

Commission Consultative Paritaire Unifiée pour les contractuels *(CCPU)* → *ASC niveaux 1, 2, 3*

ou

Commission Paritaire Spécifique *(CPS)* → *ICT- TCT*

Comment voter ?



1

Je reçois un lien dans ma messagerie Intradef

2

- **Avec l'ISPT** *(Internet Sur le Poste de Travail),* je clique sur le lien et je crée mon mot de passe
- **Sans ISPT,** je transfère le lien sur une adresse mail personnelle

3

Je peux consulter les listes électorales et les revendications par instances

4

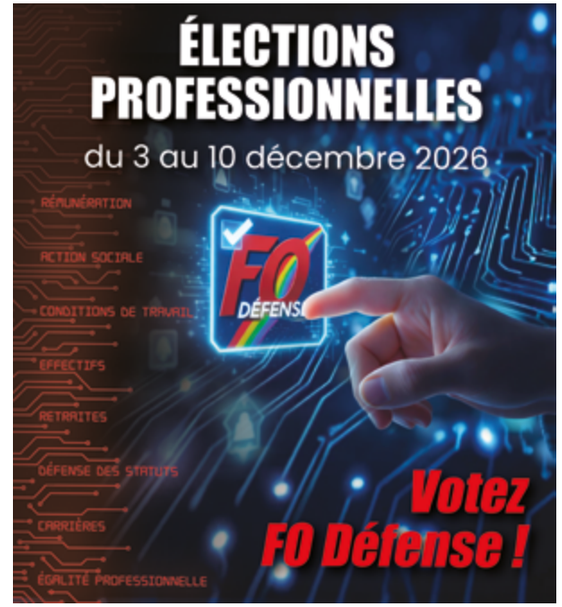
Mi-novembre, je reçois un email m'invitant à charger mon code vote sur mon compte ENSAP

5

Du 3 au 10 décembre 2026, je saisis mon code

6

Je vote



Le sens du vote

Voter FO c'est choisir un syndicat qui défend vos intérêts en toute indépendance :

- Votre rémunération
- Vos conditions de travail
- Vos emplois et missions

Retrouvez les listes de nos candidats sur notre site internet, page élections

https://www.fodefense.fr/elections/#section-video

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Profession de foi



Au quotidien, les délégués FO vous accompagnent et défendent vos droits, notamment en matière d'avancement, de mobilité, de congés, d'ARTT, de télétravail, de retraite et sur toute question liée à votre vie professionnelle.

Votre vote permet également **la désignation des membres à la formation spécialisée ministérielle (FS-M) en matière de santé, sécurité et des conditions de travail, ainsi qu'au Conseil Central de l'Action Sociale** (instance nationale qui participe à la définition des orientations de la politique d'actions sociales du ministère).

FO, SYNDICAT EXIGEANT, REVENDIQUE ENTRE AUTRES :

- Une revalorisation salariale tous statuts confondus, assortie d'un rattrapage, à la hauteur de la reconnaissance de notre cadre d'exercice spécifique ;
- La défense et l'amélioration du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ;
- Une amélioration des conditions de travail en matière de santé et sécurité, ainsi que le retour des CHSCT ;
- L'amélioration de l'accord ministériel sur le temps de travail permettant de répondre à une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- La promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le combat contre toutes les formes de discrimination, notamment les discriminations sexistes, homophobes, racistes ou liées à un handicap ;
- Pour les agents contractuels, la fin de la précarité, un plan de titularisation de celles et ceux qui le souhaitent et la mise en œuvre sans délai de la subrogation ;
- Pour les ouvriers de l'État, des recrutements à la hauteur des besoins ainsi que la défense de leur statut, de leurs rémunérations et de leur régime de retraite ;
- Le retour à la retraite à 60 ans à taux plein, l'intégration des primes statutaires dans le traitement sans perte de salaire net ;
- Une politique ambitieuse en matière de formation continue, formation qualifiante, permettant de valoriser les parcours professionnels ;
- Une véritable RH de proximité, efficace et disposant des moyens nécessaires ;
- Face à la densification des missions en lien direct avec le contexte actuel, des recrutements et des effectifs à la hauteur des enjeux ;
- Le retour à 100 % de rémunération pendant les trois premiers mois de congé maladie ordinaire et la suppression du jour de carence ;
- La prise en compte des spécificités et une garantie des droits pour les agents des DROM, des COM et PCRL.

Plus FO sera forte, plus nous pèserons dans les négociations pour défendre vos droits et obtenir de nouvelles avancées !

Du 3 au 10 décembre 2026, votez pour toutes les listes Force Ouvrière !



Votez FO DÉFENSE

Retrouvez l'ensemble des professions de foi sur le site www.fodefense.fr

Technologia GROUPE

On n'a jamais connu d'entreprise saine et pérenne sans *un dialogue social équilibré !*

EXPERTISES
SANTÉ & SÉCURITÉ

- Risques psychosociaux
- Risques graves
- Réorganisation
- Déménagement
- Égalité professionnelle femme-homme
- Situations de crise…

FORMATIONS
CSE, CSA, CST OU F3SCT

- Formations réglementaires
- Formation QVCT
- Formation dialogue social
- Formation harcèlement moral et sexuel
- Formation management…

EXPERTISES
ÉCONOMIQUE & SOCIALE

- Orientations stratégiques
- Plan de sauvegarde de l'emploi
- Politique Sociale Conditions de Travail et Emploi
- Situation économique et financière…

APPLICATION
POUR LES CSE "MAVIEPRO"

- Outil CSE autonome
- Interactions fluides et régulières avec les salariés
- Captation de données salariés
- Contenus personnalisés rédigés…

Contactez-nous
contact@technologia.fr
01 40 22 93 63
Groupe Technologia

technologia.fr

Préfon
Retraite, Épargne et Prévoyance de la Fonction publique | PER PRÉFON-RETRAITE



AVEC LE PER PRÉFON-RETRAITE, FAITES LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ

LE PER PRÉFON-RETRAITE(1) VOUS GARANTIT :

- Une sécurité absolue(2) sans renoncer au rendement(3) pour votre épargne retraite.
- Des frais parmi les plus bas du marché(4).

MEILLEUR CONSEIL EPARGNE 2024

Challenges MEILLEURS PER 2024

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS

3025 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 9h à 18h

Préfon

(1) Le régime Préfon-Retraite est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L.441- 1 et suivants du Code des assurances dont l'objet est l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital, payable aux affiliés (dispositif éligible au PER). Il est souscrit par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. Il est distribué par la S.A.S Préfon-Distribution au capital social de 200 000 € entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. Préfon Distribution propose aux agents publics, anciens agents publics et à leurs conjoints le régime de retraite Préfon-Retraite particulièrement conçu pour répondre à leurs attentes et spécificités. Il est souscrit auprès de CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, ayant son siège social : 4 promenades Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, 892 347 501 RCS Nanterre, S.A au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré, IDU EMP FR231782_01ZWUC. CNP Retraite est réassurée pour le régime Préfon-Retraite par Axa et Allianz. (2) Pour chaque euro versé, vous connaissez le montant de la rente acquise à 60 ans, celle-ci ne peut pas baisser. (3) Le rendement du fonds Préfon-Retraite a été de +3% au 31/12/2024. (4) Aucun frais sur les rentes, 2.05% de frais sur versement, frais sur encours plafonnés à 0.60%.

LE TOUR DE FRANCE DE FO
EN 32 ÉTAPES



Depuis son départ de Paris le 7 septembre, le car rouge de Force Ouvrière sillonne la France dans le cadre d'une vaste campagne nationale consacrée à la Fonction publique. Jusqu'au 2 décembre 2026, cette tournée doit conduire les militants dans 33 villes, à la rencontre des agents publics et de celles et ceux qui assurent chaque jour le fonctionnement des services publics.

Après une première halte à Évry, puis une étape à Auxerre, le car FO a pris la direction de l'Est de la France. Nancy, Metz, Strasbourg et Dijon ont notamment figuré sur son parcours, avant plusieurs rendez-vous en Auvergne-Rhône-Alpes, à Lyon, Clermont-Ferrand ou encore Grenoble. La tournée s'est ensuite poursuivie vers le Sud, avec une étape remarquée à Toulon, avant Marseille, Nîmes, Montpellier et les villes du Sud-Ouest. Au fil des semaines, le véhicule poursuit ainsi son tour de France, visible et identifiable par tous grâce à sa couleur rouge vif.

Cette campagne itinérante permet à Force Ouvrière d'aller directement sur le terrain. Dans chaque ville, le car devient un point de rencontre, d'information et d'échange. Les militants se rendent également à proximité des lieux de travail afin de toucher les agents qui ne peuvent pas toujours participer aux réunions syndicales. À Toulon, par exemple, plusieurs arrêts ont été organisés devant l'Hôtel de Ville, le lycée Rouvière et la Faculté de droit, avant un rassemblement place de la Liberté.

À bord, des chauffeurs militants et des secrétaires de fédérations assurent la continuité de la tournée. Des représentants des trois versants de la Fonction publique - État, territoriale et hospitalière - participent aux différentes étapes. Cette présence commune permet d'accueillir tous les agents, quels que soient leur métier, leur administration ou leur lieu d'exercice.

L'objectif est d'abord d'écouter. Conditions de travail, rémunérations, effectifs, carrières, reconnaissance des qualifications, maintien des missions publiques ou difficultés rencontrées dans les services : les échanges donnent la parole aux personnels et font remonter leurs préoccupations. Cette démarche de proximité doit aussi permettre de mieux faire connaître le rôle des représentants syndicaux et l'action menée par FO dans les établissements, les collectivités et les administrations.

La tournée s'inscrit également dans la préparation des élections professionnelles organisées du 3 au 10 décembre 2026. Ce scrutin permettra aux agents publics de choisir leurs représentants dans les différentes instances de dialogue social. En allant à leur rencontre dans toute la France, FO entend rappeler l'importance de cette participation et mobiliser largement autour des enjeux de représentation collective.

Plus qu'un simple véhicule de campagne, le car FO constitue donc un lieu syndical mobile, capable de relier les territoires et les différentes catégories de personnels. Étape après étape, il crée des temps de rencontre entre militants, agents et équipes locales. Cette tournée nationale traduit une volonté claire : être présent au plus près des lieux de travail, écouter les réalités vécues et porter les revendications des agents publics. Jusqu'à son arrivée, le 2 décembre, le car rouge continuera de parcourir la France avec le même mot d'ordre : FO partout, pour tous, avec vous ! – ***A.K.***





EMC

LA SOLIDARITÉ

AU SERVICE DE LA SANTÉ POUR TOUS

L'association Entraide Médico-Chirurgicale
œuvre quotidiennement depuis 1953 pour soutenir et aider
plusieurs milliers d'adhérents à faire face à des dépenses
de santé dont le coût exceptionnel ne peut être
supporté par la famille.

Délivrer des prestations sociales

Accès à des couvertures santé améliorées

Faciliter les négotiations collectives

Améliorer les prises en charges auprès
des professionnels de santé

EMC – Entraide Medico Chirurgicale
Association à but non lucrative régie par la Loi du 1er Juillet 1901
Siège : 4 rue Auber 75009 Paris

MEETING DE RENTRÉE

RASSEMBLER POUR GALVANISER L'ENGAGEMENT DES MILITANTS

Le 2 septembre 2026, FO Défense a donné le ton de la rentrée syndicale avec un meeting placé sous le signe de l'engagement, de l'indépendance et de la mobilisation collective.

Plus de 100 adhérents et militants se sont rassemblés autour d'une ambition commune : défendre les personnels civils du ministère des Armées et des anciens combattants et renforcer la place de FO Défense lors des élections professionnelles de décembre 2026.



Des interventions fortes pour affirmer les valeurs de FO

Valéry MICHEL, secrétaire général a rappelé les enjeux fédéraux de FO Défense : reconnaissance des personnels civils, défense des statuts, conditions de travail, rémunérations et avenir des métiers. Autant de sujets qui illustrent la nécessité d'un syndicalisme revendicatif et proche des réalités du terrain.

Christian GROLIER, secrétaire général de la FGF-FO, a dénoncé la dégradation des conditions de travail et réaffirmé son attachement à la défense du statut général des fonctionnaires. Il a rappelé l'urgence d'une réelle hausse de la valeur du point d'indice pour faire face à la perte du pouvoir.

Le secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière, Frédéric SOUILLOT, a rappelé les deux piliers essentiels de l'action syndicale : l'indépendance et le développement de l'organisation. Un syndicat libre négocie, revendique et s'oppose lorsque les intérêts des agents sont menacés.

À l'approche des élections professionnelles, son message est clair : développer FO, c'est renforcer le syndicat, c'est se donner les moyens de peser davantage face à l'administration et de faire aboutir nos revendications.

Enfin, Clément PAULY, représentant de FO Jeunes, a apporté le regard des nouvelles générations sur les difficultés du monde du travail et l'importance de l'engagement collectif, soulignant la nécessité d'attirer les jeunes vers le syndicalisme et de transmettre les valeurs de solidarité et de défense des droits.

Transformer la mobilisation en victoire !

Plusieurs sujets majeurs ont rythmé ce meeting : l'avenir de l'industrie de défense, la préservation des emplois et des compétences ainsi que les difficultés du dialogue social qui doit être réel, respectueux et déboucher sur des réponses concrètes. Face aux transformations du ministère des Armées, FO Défense réaffirme sa volonté de défendre tous les personnels, fonctionnaires, ouvriers de l'État et contractuels, en exigeant la reconnaissance de leurs qualifications, de leurs missions et de leur engagement.

Temps fort de FO Défense, ce meeting a marqué une étape essentielle vers un rendez-vous décisif pour l'avenir des personnels civils : les élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026.

Plus que jamais, chaque voix comptera pour renforcer notre représentativité, peser dans le dialogue social et porter nos revendications.

En décembre 2026, faison de FO Défense la première force syndicale !

Mohamed ALI ANFIF

Retrouvez les interventions du meeting du 2 septembre 2026 :

Cliquez ici *https://www.youtube.com/@FODéfense*

GROUPE LEGRAND

REDRESSEMENT JUDICIAIRE : COMMENT LE CSE DOIT-IL AGIR POUR PROTÉGER LES SALARIÉS ?

Quand l'employeur annonce au CSE l'ouverture d'un redressement judiciaire, la nouvelle peut sembler brutale. Ce n'est pourtant pas la fin, mais **le début d'un processus dans lequel la voix du CSE compte**, à condition qu'il joue pleinement son rôle.

Comprendre la procédure



Le redressement judiciaire s'ouvre en cas de cessation des paiements : l'entreprise ne peut plus payer ses dettes avec sa trésorerie disponible. Il se distingue de la sauvegarde, qui anticipe les difficultés, et de la liquidation, qui constate l'absence d'issue.

La situation est grave, mais pas désespérée.L'objectif de cette procédure est, dans l'ordre, de poursuivre l'activité, maintenir l'emploi et rembourser les dettes.

Dès l'ouverture, les dettes antérieures sont gelées : fournisseurs, banque et administration fiscale ne peuvent plus réclamer leur dû ni saisir de biens. Les clients continuent de payer, ce qui reconstitue peu à peu la trésorerie. Si l'entreprise ne peut assurer les salaires, l'AGS (fonds de garantie alimenté par les cotisations patronales) prend le relais.

Un administrateur judiciaire est nommé pour superviser la gestion et préside désormais les réunions du CSE. S'ouvre alors une période d'observation de six mois, renouvelable une fois, et pouvant exceptionnellement être prolongée jusqu'à dix-huit mois au total.

Pendant la procédure : un acteur incontournable

Le CSE désigne un ou plusieurs représentants qui seront entendus à chaque étape décisive : ouverture, changement de direction, examen des solutions, cession ou liquidation. L'administrateur doit informer régulièrement le CSE de l'avancement de ses travaux.

Licenciements : un encadrement strict

En redressement, les licenciements ne sont possibles que s'ils sont urgents, inévitables et indispensables, avec l'accord du juge-commissaire au cas par cas. Le CSE est obligatoirement consulté avant toute décision, et son avis est transmis au tribunal. Cette consultation n'est pas une formalité : le CSE doit apprécier la pertinence de l'organisation cible, le nombre de postes supprimés, et peut proposer des alternatives.

Plan et cession

Un plan de continuation est soumis au tribunal après consultation du CSE. En cas de vente, le CSE analyse les offres, rencontre les repreneurs et rend un avis motivé, que le tribunal prend en compte dans le choix du repreneur.

Se faire accompagner par un expert-comptable

Dans un redressement judiciaire, le CSE a tout intérêt à s'appuyer sur un expert-comptable qui va décrypter les documents techniques transmis dans des délais courts et donner aux élus les arguments pour peser sur l'issue. Il analyse le plan de redressement ou de cession, vérifie le bien-fondé des motifs économiques justifiant les suppressions de postes, examine les offres de reprise et prépare les élus aux audiences.

Selon les cas, ces missions peuvent être financées par l'employeur ou par le CSE. L'enjeu est de s'assurer que les décisions sont fondées, que les alternatives ont été réellement explorées et que les intérêts des salariés sont défendus avec des arguments solides.

Réagir dès les premiers signaux

Le meilleur redressement est celui qu'on anticipe. Dès que le CSE identifie des faits préoccupants ; notamment à l'occasion de la consultation sur la situation économique et financière : capitaux propres négatifs, trésorerie dégradée, retards de paiement, effondrement du carnet de commandes, **il ne doit pas hésiter à se rapprocher d'un expert-comptable**. Il peut interpeller l'employeur, exiger des explications et, si la situation le justifie, déclencher une procédure de droit d'alerte économique.

Votre entreprise est en redressement judiciaire ou vous anticipez des difficultés ?

Groupe Legrand accompagne les CSE à chaque étape d'une procédure collective : droit d'alerte, consultation sur les licenciements, analyse des plans de cession, préparation aux audiences.

Expertise comptable | Conseil & Assistance Juridique | Expertise SSCT | Formation CSE | SSCT

info@groupe-legrand.com 01 42 25 30 30 www.groupe-legrand.com





Journée de mobilisation Fonction Publique, 29 septembre 2026



Toulouse, 1er octobre 2026



Forces Armées en Guyane, le 8 octobre 2026



Mourmelon-le-Grand, 14 octobre 2026



Bordeaux, 21 octobre 2026



Réunion d'information, SPRP La Rochelle, 26 octobre 2026



Réunion d'information à Balard, 3 novembre 2026

KLESIA Mut'
aux côtés du personnel civil de la Défense



Avec nous, prenez soin de vous

KLÉSIA Mut'

KLESIA Mut' protège et accompagne 720 000 personnes, dont les civils de la Défense garantissant ainsi une sécurité pour ceux qui veillent sur la nôtre.